

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION :
26/02/15

Le trois mars à vingt heures quinze , s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire,

DATE D'AFFICHAGE :
26/02/15

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs

Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Philippe NOBLECOURT., Sylvie PEINTE VAN ACKER, Christophe TOULLET, Isabelle PREVOST, Franck VILLENEUVE, Dominique DEFER, Xavier GAILLET, Alain THERET.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
de Présents : 10
de Votants : 11

Procuration: Ouisa AFTIS à Xavier GAILLET

Secrétaire de séance : Dominique DEFER

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion en incluant la remarque suivante. L'intervention de M. Christophe TOULLET à propos du ramassage des ordures ménagères a été faite suite à la parution de l'article dans le bulletin municipal.

N° 2015/10

Reversement du fonds d'amorçage au SRS école des 6 villages

La somme de 300 € reçue au titre du fonds d'amorçage par le biais de l'état vient pour compenser les efforts demandés par les communes dans le cadre des T A P (Temps d'Activités Périscolaires) à l'école des 6 villages. Nous devons la reverser au SRS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de reverser la somme de 300 € au SRS de l'école des 6 villages au titre du fonds d'amorçage

N° 2015/11

Prise en charge des repas des formations pour les conseillers, adjoints et maire

Les formations proposées par l'UMO ,les plus souvent utilisées, se déroulent régulièrement sur une journée. Elles sont gratuites et de très bonne qualité. La commune verse une seule cotisation annuelle de 113 €. Les repas sont facturés 22 €. Les participants (Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Philippe NOBLECOURT, Franck VILLENEUVE), ont dépensé en tout 264 € en 2014.

La prise en charge des repas par la commune dans ce cadre est autorisée. Afin de ne pas faire obstacle à la participation aux formations, Mme le Maire propose que la commune règle les repas des conseillers, et /ou adjoints, et /ou maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la prise en charge des repas lors des formations des conseillers en votant POUR : 7 voix , CONTRE 4 voix (Christophe TOULLET, Sylvie PEINTE , Xavier GAILLET)
- de refuser la prise en charge des repas lors des formations des adjoints en votant CONTRE 5 voix, POUR 3 voix (Isabelle BOZO, Franck VILLENEUVE, Alain THERET), ABSENTIONS 3 voix (Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Philippe NOBLECOURT)
- de refuser la prise en charge des repas lors des formations du Maire en votant CONTRE 5 voix, POUR 3 voix (Isabelle BOZO, Franck VILLENEUVE, Alain THERET), ABSENTIONS 3 voix (Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Philippe NOBLECOURT)

N° 2015/12

Subvention pour le comité des fêtes

Le comité des fêtes se remet en route sous la présidence de Séverine Calippe. Il compte 15 membres. Il reste environ 340 € en caisse. Elle a sollicité Mme le Maire pour avoir une subvention car avant de même démarrer l'activité il y a des sommes à dépenser incontournables comme l'assurance 170€. La salle des fêtes était habituellement mise à disposition à chaque manifestation avec l'électricité comprise. Les manifestations programmées sont : une chasse à l'oeuf, une brocante, une journée festive, un rassemblement de voitures anciennes, halloween. Le comité des fêtes apporte à la commune une animation que le conseil municipal tout seul ne peut pas assurer.

Par exemple à Lieuvillers le comité des fêtes et les associations sont subventionnées en fonction du nombre de participants de la commune, de leur activité. La salle leur est mise à disposition gracieusement 2 fois. par an et 10 fois pour le comité des fêtes. La subvention de base varie de 15 à 240 € voire plus pour les associations les plus dynamiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Pour 2015 de prêter la salle des fêtes comme au comité des fêtes précédent à l'unanimité.
- Pour une subvention d'aide au redémarrage de 500 € en 2015, 10 voix, ABSENTION 1 voix (Franck VILLENEUVE).

La commission des fêtes garde l'organisation des festivités comme le 11 Novembre, la galette des anciens, les vœux.

N° 2015/13

Durée et prix des concessions du columbarium

Suite à la formation de l'UMO à propos de la réglementation pour les cimetières, il est nécessaire de reprendre nos décisions pour le columbarium. Les cases de columbarium restent à la charge de la commune et une concession perpétuelle entraîne une fermeture et un maintien définitif de la case après la dernière personne dont l'urne est déposée. Mme le Maire fait la proposition suivante. Instaurer une durée comprise entre 30 et 50 ans avec un paiement inférieur au prix de la case et un renouvellement payant. Les anciennes cases ont coûté 501,40€, le devis se monte à 1196 € pour les nouvelles qui peuvent contenir 4 urnes standard. Le renouvellement d'une concession est à l'initiative de la personne qui a acheté le titre de concession ou à défaut ceux qui en sont bénéficiaires . Il doit se faire au plus tard dans les 2 ans qui suivent la date d'expiration du titre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir les tarifs suivants pour le nouveau columbarium POUR 10 voix CONTRE 1 voix (Philippe NOBLECOURT 300€, 600€, 1200 €) avec le renouvellement sur les mêmes bases.

Durée de concession	15 ans	30 ans	50 ans
Tarif	350,00 €	700,00 €	1 200,00 €

N° 2015/14

Création d'une commission des finances

Afin de préparer l'élaboration du budget, et le financement des différents projets à venir, une commission des finances en comité plus restreint permettrait une approche plus approfondie. Un débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, préparé par cette commission permettrait de dégager les priorités dans les années à venir et de faire le point sur l'état d'avancement des projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de garder la commission des travaux comme groupe de travail sur le thème du budget et des finances à l'unanimité.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

Tableau des élections

Le tableau du bureau de vote des élections du 22 et 29 mars sera affiché conformément au règlement le jeudi qui précède les élections. Mme le Maire remercie Mme Béatrice SERET de participer à la tenue du bureau.

Location d'un broyeur à végétaux

Toutes les tailles de haies et d'arbustes dans la commune entraînent un tas de branches important stocké pour l'instant sur le terrain à l'arrière de l'église et au niveau des containers. L'élimination la plus « écologique » serait de les passer au broyeur (200 € la journée chez la Motoculture Parmentier à Saint Just). Les copeaux serviraient au paillage des plates-bandes pour limiter leur entretien. Le conseil municipal est d'accord avec cette action.

Utilisation de la dotation de la Compagnie du Vent pour les haies à destination de la chasse

Une dotation de 24 100€ sur 10 ans pour les 4 communes (Angivillers, Lieuvillers, Le Plessier sur St Just et Valescourt) a été allouée par la compagnie du vent, soit 600€ par an environ et par commune. Suivant un devis qui avait été établi en automne 2013, Il faut compter minimum 12 € du m linéaire d'implantation de haie par une entreprise, soit 50 m /an, 500 m sur 10 ans. La charge de l'entretien revient à qui ensuite. A Lieuvillers, la société de chasse s'occupe de l'implantation des haies et de leur entretien sur des propriétés communales en relation avec la commune. A la commune de Valescourt le maire a le même problème de savoir où les mettre et part du principe que ceux qui font le choix d'implanter les entretiennent. Le conseil municipal décide de planter et entretenir la haie si elle vient en renforcement des haies existantes comme celle du chemin de Valescourt ou de la haie à créer le long de la CD 36 prévue dans le PLU.

Réflexions de la commission du cadre de vie

La commission réunie le 21 février dernier a passé en revue différents axes d'amélioration. Pierrette GORENFLOT les présente au conseil :

- Le petit talus de la rue Binons, situé devant le hangar de Marc VAN ACKER, à paysager en préservant des places de stationnement dans le futur.
- 3 anciennes ruches désaffectées avec l'accord de M. Romain Marchand à implanter dans le talus rue de l'archer devant chez Alain Théret qui précise que son épouse est prête à en assurer l'entretien.
- 4 pruniers à couper rue de la ville. Ils poussent dans les fils et les futures plantations seront mises en limite de propriété pour ne pas gêner des accès futurs.
- Replanter un arbre à l'entrée route de St Just à la place du sapin.

- Le talus de la place rue de Bellois est à habiller car tout en terre. Après recherche des limites de propriété, Mme le le maire propose de mettre les copeaux des branchages restés sur place pour éviter le salissement.

Après concertation, Pierrette GORENFLOT prépare un devis pour l'aménagement du talus rue Binons et remplacement des pruniers en priorité, sachant que 350 € ont été versés par le conseil général et 120 € sous forme de dons.

Cérémonie du 8 Mai 1945

Cette année la France commémore le 70 ème anniversaire de la fin de la 2 ème guerre mondiale. Elisabeth VAN DE WEGHE propose qu'exceptionnellement tant que des personnes qui ont vécu cette période peuvent témoigner marquer cet événement. Cela permettrait de mettre en lumière aussi l'épisode des tirailleurs sénégalais. Xavier GAILLET suggère de se rapprocher des communes de Lieuvillers et Cressonsacq qui ont fait cette démarche de puis 2 ans. La commission des fêtes est d'accord pour s'en occuper.

Visite du bassin versant de Monchy-Humières.

Cette commune est aussi concernée par des inondations provoquées par le ruissellement en provenance de son bassin versant. Les études ont été faites et les travaux programmés pour fin 2015. Il serait intéressant de visiter leur site pour comprendre le choix des investissements.

Etat des subventions

Le dossier DETR est à l'étude, nous espérons la réponse avant le 30 mars. La subvention du Conseil Général pour la réserve incendie a été versée (16 240 €). Le taux de 37% a été appliqué (taux communal 32 %+taux aide à l'investissement 5%) au lieu de 50 % attendu qui est réservé aux lotissements incluant du logement social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H42

Numéro d'ordre des délibérations prises de 2015/10 à 2015/14

2015/10	Reversement du fonds d'amorçage au SRS école des 6 villages
2015/11	Prise en charge des repas des formations pour les conseillers, adjoints et maire
2015/12	<u>Subvention pour le comité des fêtes</u>
2015/13	Durée et prix des concessions du columbarium
2015/14	Création d'une commission des finances

Signatures des membres présents

Elisabeth VAN DE WEGHE	Pierrette GORENFLOT
Philippe NOBLECOURT	Ouisa AFTIS <i>pouvoir à Xavier GAILLET</i>
Alain THERET	Isabelle PREVOST
Xavier GAILLET	Franck VILLENEUVE
Dominique DEFER	Sylvie PEINTE VAN ACKER
Christophe TOULLET	